

EDP-H2

CONTRÔLEUR D'ÉLECTROAIMANT

EDP CONCEPTION

EDPCONCEPTION.COM

JANV 2024

Table des matières

Introduction	page 3
Installation	page 3
Affichage des alarmes	page 4
Travailler avec le contrôleur	page 4
Diagramme des branchements	page 5,6
Problèmes / causes	page 7
Garantie	page 9
Instruction pour service	page 10

Introduction

- **EDP-H2** est de conception électromécanique contrôlé par un microprocesseur.
- Il sert à accélérer les aimant hydraulique dont le générateur est installé sur l'aimant et dont la démagnétisation est trop lente.
- Le contrôleur s'installe très facilement entre le générateur actuel et l'aimant. Il ne nécessite que quelques branchements.
- Il ne peut pas être utilisé pour des aimant de moins de 5 tons.

.

INSTALLATION

Note importante: L'installation doit être effectuée par une personne compétente et doit être de qualité industrielle.

Suivez bien les instructions de branchement.

- 1- Fixez le boîtier solidement.
- 2- Suivez le plan de raccordement à la lettre et révérifier attentivement.

.

Lecture des alarmes

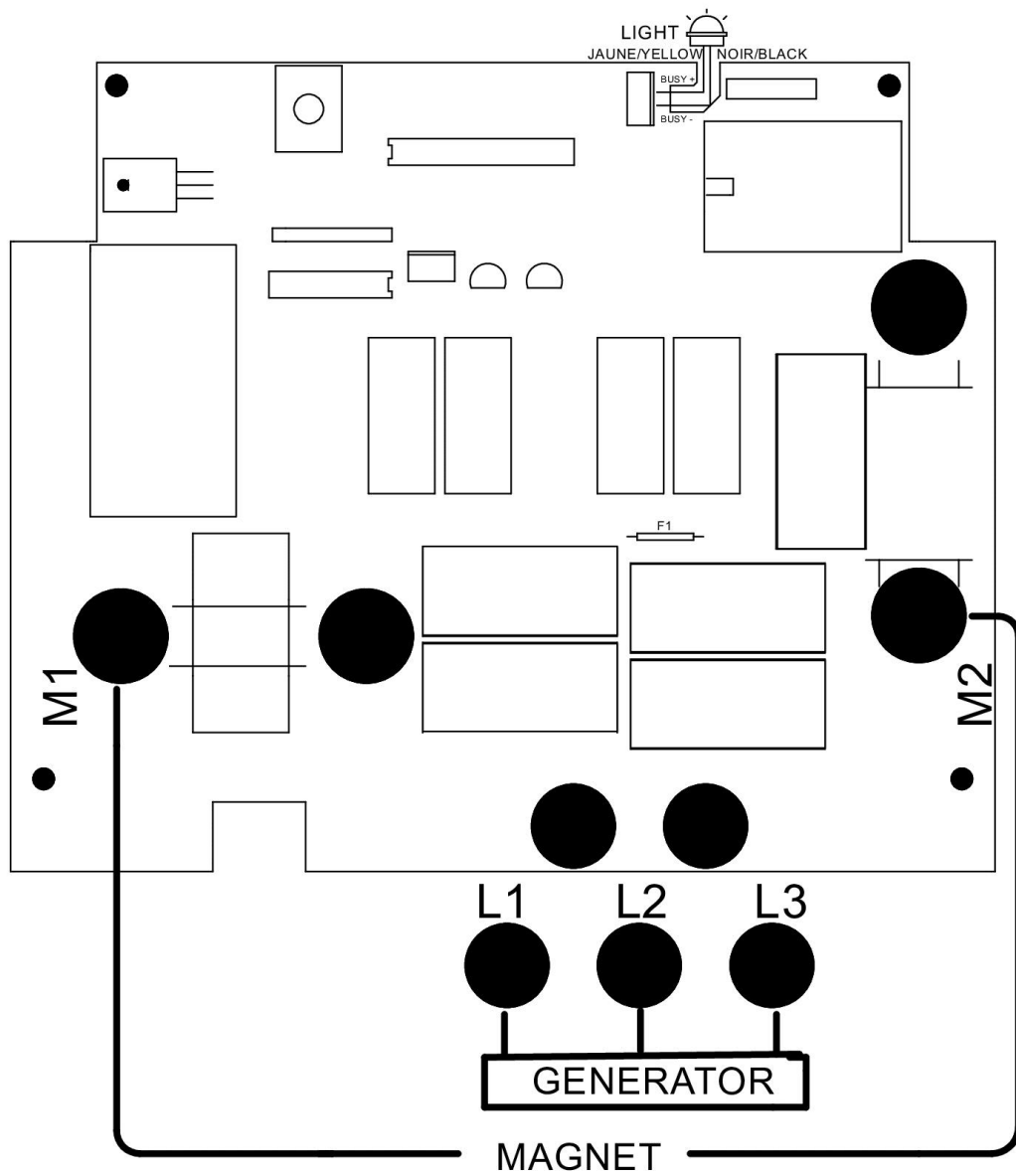
- Si vous activez l'aimant et que l'aimant n'est pas branché la lampe de la cabine branchée aux bornes (busy) clignotera.
- Si la charge de la batterie est basse, la lampe clignotera très rapidement.
La qualité de la démagnétisation peut varier selon la charge de la batterie.

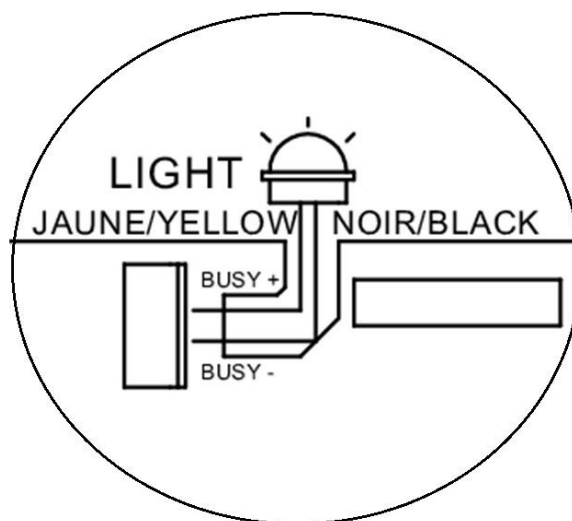
-La lampe peut aussi clignoter si vous réactivez l'aimant avant que le cycle de démagnétisation soit terminé.

Dans ce cas désactiver l'aimant et attendez que la lampe arrête de clignoter.

Travailler avec le contrôleur

- 1- Pour activer le contrôleur vous devez activer la sortie hydraulique ou faire tourner le générateur.
- 2- Pour désactiver, vous devez désactiver la sortie hydraulique ou arrêter le générateur. Notez que le générateur doit s'arrêter complètement pour activer le cycle de démagnétisation.





Problèmes et causes généralement rencontrées:

La lampe clignote lentement.

Le fil de l'aimant est débranché ou le fusible est brulé

Si fusible a brulé

Il y a sûrement un court-circuit sur le fil menant à l'aimant.

Couper l'alimentation.

Il est très important de réparer le bris avant de travailler à nouveau avec l'aimant pour protéger les contacteurs du contrôleur.

-Si la lampe clignote rapidement, cela signifie que la charge de la batterie est basse.

Vous pouvez continuer à travailler car il est possible que la batterie se recharge.

Ou débranchez l'aimant et activez l'aimant comme si elle était branchée.

Attendez que le clignotement rapide s'arrête et que la lampe clignote lentement.

Cela signifie que la charge est complète.

-La lampe peut aussi clignoter si vous réactivez l'aimant avant que le cycle de démagnétisation soit terminé.

Dans ce cas désactivez l'aimant et attendez que la lampe arrête de clignoter.



GARANTIE DE PRODUIT

Les produits fabriqués par EDP Conception (ci-après désigné le « **Fabricant** »), sont garantis contre les défauts de conception, de fabrication, de main-d'œuvre, de matériaux ou de présentation du produit pour une période de deux ans à compter de la date d'achat du produit (ci-après désignée la « **Période de garantie** »), dans les cas d'utilisation normale et adéquate du produit par l'acheteur, mais seulement si les conditions contenues à la présente sont rencontrées (ci-après désignée la « **Garantie** »). Seuls les produits vendus par un distributeur autorisé par le Fabricant (ci-après désigné le « **Distributeur** »), seront couverts par la présente Garantie.

La Garantie s'adresse uniquement à l'acheteur initial du produit et n'est transférable à un acquéreur subséquent qu'avec le consentement écrit du Fabricant.

Tous les produits défectueux donnant ouverture à l'application de la Garantie seront remplacés ou réparés aux frais et à l'entière discrétion du Fabricant à un centre de services de garantie agréé par le Fabricant (ci-après désigné le « **Centre de Services EDP** »). Les pièces de remplacement ou de réparation fournies par le Fabricant seront équivalentes, du point de vue du rendement et de la fiabilité aux pièces initiales et demeureront couvertes par la Garantie pour la Période de garantie restant à couvrir au jour du remplacement des pièces.

Le Fabricant n'accorde aucune garantie relativement aux pertes et dommages occasionnés au produit qui sont attribuables à une mauvaise utilisation, une installation inadéquate du produit, une usure normale, un accident, un abus, une négligence, une faute de la part de l'acheteur, une force majeure, une utilisation excessive, une modification non autorisée, une contrainte ou une interférence électrique inhabituelle, un usage dans des conditions environnementales inappropriées, un accessoire au produit ou à tout autre faute, dommage ou défaut non couvert en vertu des termes de la Garantie.

Le Fabricant n'assume aucune responsabilité et n'accorde aucune garantie relativement à toute faute et/ou dommage découlant directement ou indirectement de la livraison, du transport, de l'enlèvement, du déplacement, de l'installation ou de l'entretien et de la réparation des produits ou des accessoires aux produits effectués par un Distributeur ou un prestataire de services autre qu'un Centre de Services EDP agréé par le Fabricant. Par ailleurs, tous les accessoires aux produits ne sont pas couverts par la Garantie. Le Fabricant n'assumera aucune responsabilité pour tous dommages occasionnés par son produits .

Afin de bénéficier de la Garantie, l'acheteur convient de retourner le produit défectueux chez le Distributeur où l'achat a été effectué, ou s'il ne s'agit pas d'un Centre de Services EDP, dans un des Centres de Services EDP agréés par le Fabricant.

Le Fabricant n'assumera aucune charge relative aux frais de transport et de main-d'œuvre encourus à l'occasion de l'exécution de la Garantie.

Durant la période de réparation ou de remplacement du produit défectueux couvert par la Garantie, le Fabricant n'assumera aucune responsabilité découlant directement ou indirectement de tout préjudice qui pourrait être subi par l'acheteur en lien avec l'indisponibilité du produit, dont toute perte de revenus ou de jouissance du produit.

Outre la Garantie prévue à la présente, le Fabricant ne pourra être tenu responsable de quelconque garantie offerte par un tiers, à l'exception, et sans restreindre la portée de ce qui précède, des garanties conférées par la législation en vigueur dans la province de Québec.

La Garantie offerte ne couvre que la réparation, le remplacement ou, à l'entière discrétion du Fabricant, le remboursement du prix d'achat à l'acheteur.

La Garantie entrera en vigueur au moment de la réception, par le Fabricant, d'une copie de ce document dûment rempli, celui-ci devant être retourné dans un délai de trente (30) jours suivant la date d'achat du produit, accompagné d'une copie de la facture originale d'achat, par la poste, télécopieur ou courriel aux coordonnées suivantes :

Adresse : 2883, boul. Trudel-Est, C.P. 2035
St-Boniface (Québec) G0X 2L0
Canada

Télécopieur : 819.535.6247

Courriel. info@edpconception.com

Il est à noter que le numéro de série du produit est gravé sur le coté droit du module d'affichage.

Bénéficiaire : _____
Nom du produit : _____
Numéro de série du produit : _____
Date d'achat (JJ/MM/AAAA): ____ / ____ / _____
Signature : _____

À défaut par l'Acheteur de retourner le document dûment rempli accompagné d'une copie de la facture originale, le Fabricant offrira une Garantie limitée à deux ans à compter de la date à laquelle le Produit a été vendu par le Fabricant au Distributeur.

Instruction pour service:

Contactez votre dépositaire EDP autorisé afin d'obtenir un numéro de Demande de Service avant de retourner votre produit. Assurez-vous de vérifier votre système en entier avant d'expédier votre unité. Les unités reçues en bonne condition, seront retournées incluant des frais de services pour couvrir l'inspection du produit et des frais d'expédition.

EDP CONCEPTION
www.edpconception.com

Note importante:

Consignes de sécurité

Le contrôleur n'est qu'une pièce complétant un système de levage électromécanique et électromagnétique; alors des précautions doivent être prises pour la sécurité de l'utilisateur.

Dans ce genre de système, une défaillance provenant : du contrôleur, d'un fil électrique, d'un fusible, d'une chaîne, d'un balais du générateur, etc., peut faire tomber la charge et causer des blessures graves ou même la mort.

EDP CONCEPTION ne peut être tenu responsable de tels accidents.

